

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 2023/18

**OBJET : Approbation de la mise en place de l'Accord d'intéressement pour la période 2023 - 2025**

Vu les articles R321 – 1 à 22 du code de l'urbanisme

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu l'arrêté ministériel du 6 avril 2022 portant nomination de Monsieur Thomas Welsch Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le règlement institutionnel,

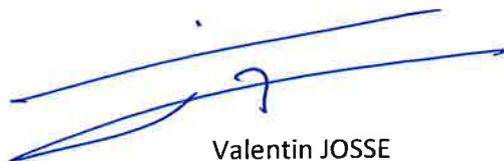
Vu le règlement du personnel,

Considérant l'intérêt d'associer les salariés aux performances de l'EPF de la Vendée et les orientations des Programmes Pluriannuels d'Intervention 2020-2024 et 2025 - 2029 ,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

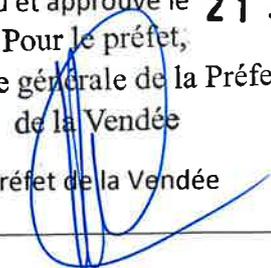
- APPROUVE la mise en place d'un accord d'intéressement à l'EPF de la Vendée pour la période 2023 – 2025.
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet accord.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le **21 JUIN 2023**  
Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée



Le Préfet de la Vendée

**Anne TAGAND**